

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018*

DELIBERATION N° 26/03/2018 : APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU CENTRE SOCIAL ET DES JARDINS FAMILIAUX

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération bénéficie d'un agrément Centre Social délivré par la CAF pour 4 années. Celui-ci sera applicable à partir de 2018 et jusqu'en 2021 en s'appuyant sur le renouvellement du projet social. A ce jour, le Centre Social dispose de 3 antennes sur la commune de Montauban :

- L'antenne de la Comète (quartier QPV Médiathèque/Chambord), 580 rue François Mauriac
- L'antenne de Beausoleil Bas (quartier de Beausoleil bas « en veille active »), rue Santos Dumont
- L'antenne d'Issanchou (quartier d'Issanchou « en veille active »), rue Henri Tournié

Pour répondre aux besoins sociaux et éducatifs des habitants d'un autre quartier, le Centre Social implantera en 2018 une nouvelle antenne qui sera située au cœur de ville :

- L'antenne du cœur de ville (quartier QPV cœur de ville) 4 rue Mary Lafon

Cette nouvelle antenne impose de formaliser les règles de fonctionnement et de vie commune applicable à toutes les antennes dans le nouveau règlement intérieur. Celui-ci comporte 5 parties :

- La charte du Centre Social
- Le fonctionnement du Centre Social
- Les règles de vie du Centre Social
- Assurance et responsabilité
- Informations complémentaires sur le règlement intérieur

Ce règlement intérieur sera remis à chaque adhérent, affiché et consultable dans chaque antenne. En plus des adhérents, toutes autres personnes entrant dans ces espaces seront soumises à ce même règlement. Il sera également annexé aux conventions de partenariat.

Le règlement intérieur des Jardins Familiaux annexé à celui du Centre Social précise une nouvelle tarification pour la location d'une parcelle réduite (10 m² de surface) destinée aux personnes physiquement affaiblies voire en situation de handicap. Le montant de la location proposé est de :

- o 30 € la location à l'année (adhésion non comprise) avec 6 ateliers « jardiner bien, jardiner bio »

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter les nouveaux règlements intérieurs du Centre Social (4 antennes) et des Jardins Familiaux,
- autoriser Madame la Présidente à les signer.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter les nouveaux règlements intérieurs du Centre Social (4 antennes) et des Jardins Familiaux,
- d'autoriser Madame la Présidente à les signer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 MARS 2018

De sa publication le :

28 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

